

# TRIBUNE

Belgique-  
Belgie  
PP-PB  
B386



Membre de l'Union  
des Editeurs de  
la Presse Périodique

Bureau de dépôt  
CHARLEROI X

P402047

**FGTB / CGSP CHEMINOTS**

MENSUEL - 65e ANNEE - N° 1 - 26 JANVIER 2009

Éditeur responsable : F. WÉGIMONT Place Fontainas 9/11 - 1000 Bruxelles  
En cas de non distribution, prière de bien vouloir renvoyer à l'adresse ci-dessus.



Page 3 :

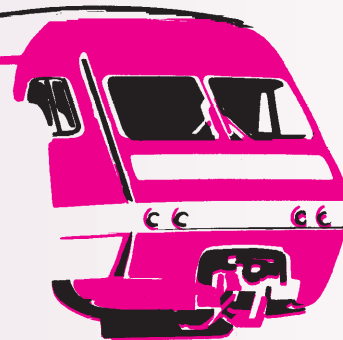
Mention « insuffisant »  
pour le ministre  
de La Poste

Page 6 :

Une Amie s'en est allée

Page 9 :

La dépression  
ou le bon début ?



## LA DÉPRESSION OU LE BON DÉBUT ?

Il est des moments où l'on **se sent seul, bien seul, si seul**. Et ce sentiment est minant, déprimant.

Janvier, et singulièrement sa deuxième quinzaine, est un mois réputé, tous les pys vous le diront, pour être particulièrement propice au déclenchement de dépressions.

En effet, pendant la période hivernale, le manque de lumière semble affecter de plus en plus de personnes surtout celles qui travaillent dans des lieux peu éclairés, et pourquoi pas, disons-le, dans l'ombre.

Pour soigner cette dépression saisonnière, deux remèdes s'offrent au malade : la quinzaine de vacances au soleil, ou la cure d'héliothérapie.

Ces deux traitements n'étant pas remboursés par l'INAMI et peu accessibles, pécuniairement, au simple citoyen, au travailleur, il lui reste à « **chiquer son mal** ».

S'offre cependant à lui une alternative : s'ouvrir à l'extérieur, s'ouvrir au monde.

Mais voilà, allumez votre radio, votre poste de télévision, ouvrez votre quotidien favori : on y parle que de guerres, de crises et de dépressions qu'elles soient économiques, financières ou sociales. En cela, janvier 2009, et c'est heureux, se distingue de ses homologues du même nom mais d'autres millésimes, par son accumulation de dépressions de tout genre, de tout poil.

Le malade en quête de remède n'a plus pour solution que de se tourner vers son entourage, ses partenaires, voire ses adversaires ; la lutte et le combat n'agissent-ils pas aussi en terme de thérapie ?

Et c'est là que la liste des **abonnés absents** montre toute son importance. Et la solitude de peser un peu plus encore.

On pourrait se demander ce que ces considérations quelque peu métaphysiques viennent faire dans un article de *Tribune*, journal syndical s'il en est ?

C'est que, lors de toutes les cérémonies, réceptions et autres fêtes de Nouvel An, on nous a enrobés des meilleurs vœux et des meilleurs souhaits qui soient. On nous a prédit le bon, le bien et le mieux et pour longtemps encore : prospérité, joie, bonheur sont autant de mots qui ont été adressés à notre enseigne et qui résonnent encore dans l'esprit de notre récepteur.

Pendant ce temps, la roue tournait et les événements s'enchaînaient les uns aux autres, les déconvenues aussi...

### 29 décembre...

La « **loi-programme** » est publiée au Moniteur belge. En ce qui concerne les Entreprises publiques auxquelles le « **Titre 9** » est consacré, on y trouve des mesures visant à accroître l'indépendance organisationnelle et décisionnelle du gestionnaire d'infrastructure.

Si on pouvait s'attendre à un certain nombre de dispositions, suite à la « **mise en demeure de la Commission européenne** », le texte est une véritable bombe dès lors qu'il rompt (partiellement) le principe d'interperméabilité et de mobilité du personnel entre les trois sociétés du groupe SNCB, principe pourtant incontournable que nous avons gravé dans le marbre en l'inscrivant dans les annexes du Statut du Personnel.

Au-delà, une lecture approfondie du texte nous enseigne que si tout devait rester en l'état, le fonctionnement même de certains organes aussi

importants que le Comité de pilotage serait compromis.

Ceci est d'autant plus grave que ce Comité de pilotage est l'organe chargé d'accompagner la nouvelle structure et que le rapport BERGER, (dont on ignore toujours les suites qui lui seront réservées) prévoit de modifier lesdites structures.

Etant donné que parmi nos « partenaires », personne n'a jugé utile de nous consulter préalablement sur le sujet, on n'a pu que travailler à posteriori et tenter de ramasser les pots cassés.

**Et là, on se sent seul, bien seul... !**

### 30 décembre...

Le gouvernement VAN ROMPUY 1<sup>er</sup>, prête serment dans les mains du roi. Inge VERVOTTE s'en est allée par solidarité avec ses proches, et nous héritons d'un nouveau Ministre, Steven VANACKERE, Vice-premier de surcroît.

Si on peut ne pas avoir toujours tout partagé avec Madame VERVOTTE, nous lui reconnaitrons, à tout le moins, qu'elle était proche du mouvement ouvrier, fût-il chrétien et flamand, et défenderesse des services publics.

Quant à Monsieur VANACKERE même si on le dit issu de l'aile gauche du CD&V, on sait qu'il a travaillé pour Herman VAN ROMPUY dans le passé avant d'être chef de cabinet de Jos CHABERT.

Sans vouloir jouer les cassandres et préférant « juger sur pièce », le portrait qui en est fait dans certains médias, soulève quand même quelques inquiétudes. Ainsi, peut-on lire dans *LE VIF-L'EXPRESS* du 23 janvier : « *En dépit de son ancrage à gauche, VANACKERE, plus pragmatique qu'idéologue, pourrait également réserver quelques mauvaises surprises aux partisans les plus inconditionnels des services publics. Comme le remarque Jos CHABERT, « au CD&V, l'aile gauche a toujours été très proche du Centre ».*

**Décidément, on se sent seul, si seul... !**

### COURANT JANVIER...

Le dossier péréquation des pensions est discuté dans les organes paritaires. Nous avons depuis toujours

affiché notre volonté de faire appliquer l'amendement que nous avons à l'époque, **seul**, négocié.

Mais, parlons-en de cet amendement...

Pour ce qui concerne les services compétents de la SNCB, ils sont réticents puisque cela impliquera un lourd traitement administratif, technique, historique et de suivi complémentaire. Mais, on nous l'assure, on fera, comme souvent, contre mauvaise fortune bon cœur et on se pliera aux décisions prises.

Pour qu'il y ait décision d'appliquer l'amendement, il faut accord **unanime de toutes les parties** et c'est là que ce bât blesse. Alors que le principe même semblait acquis, nos partenaires, relayés en cela par ceux qui veulent éviter l'application de l'amendement lui ont trouvé tous les maux du monde et ce, avec la ferveur du maître en quête de bâtons pour corriger son chien.

Le vrai aspect social qui consisterait à donner **un peu plus aux moins nantis et un peu moins aux mieux servis**, sera balayé d'un revers de main avec des arguments pour le moins discutables. Bref, ce sera le flop !

Contre la mauvaise volonté, rien ne peut lutter surtout pour l'être esseulé.

**Et de se sentir seul, vraiment seul, très très seul !**

Voilà, ainsi est planté le décor de ce début d'année ! Devant cette espèce de dépression « **post-partum** » d'une non-maman qui n'aurait même pas connu les joies de la gestation, il nous appartient de se serrer les coudes, de réagir afin que la dépression n'atteigne pas la collectivité sociale.

Elle serait alors signe de résignation et d'abnégation et ouvrirait la porte à bien d'autres maux plus terribles encore.

Alors, réagissons, reprenons force et vigueur, représentons nos vœux de bonheur et de joie, le 26 janvier n'était-ce pas le Nouvel An chinois ? Et cette année, c'est du bœuf ! Osons espérer que ce sera meilleur que le cochon ou le rat !

Bon début à toutes et à tous !

G. GELMINI,  
*Président.*

# LA PEREQUATION DES PENSIONS

La péréquation est l'adaptation automatique des pensions à l'évolution des salaires dans le secteur public.

C'est un mécanisme légal qui fait en sorte que les pensions publiques évoluent proportionnellement chaque fois que la rémunération des agents en activité de service augmente.

La péréquation **ne doit pas être confondue avec les indexations qui s'appliquent tant aux pensions qu'aux rémunérations.**

Chaque pensionné est classé dans une corbeille. Pour la SNCB, il s'agit de la 15<sup>e</sup>. Une corbeille est l'ensemble des rémunérations les plus significatives issues d'un seul et même secteur.

Par rémunérations, il faut donc entendre le maximum du traitement, les compléments de traite-

ment, la prime de fin d'année, et après 2009, le pécule de vacances.

Toutes les rémunérations émanant d'une même corbeille constituent la « **rémunération globale** ».

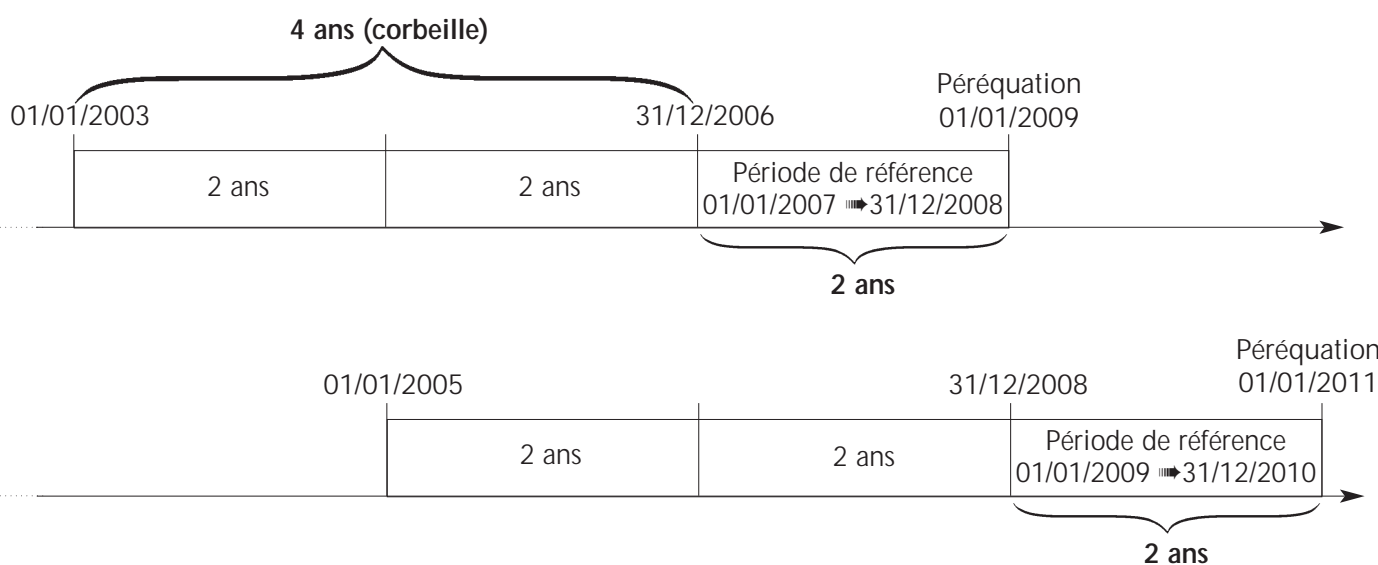
C'est sur base de l'évolution de cette rémunération globale que l'on fixe le pourcentage de péréquation.

Pour le groupe SNCB, ce pourcentage est aujourd'hui de 0,9287%.

La période précédente couvre les quatre années qui précèdent la période de référence. La péréquation a lieu immédiatement après la période de référence.

Pendant la période qui précède, on considère toutes les **échelles** de traitement sur base desquelles les pensions de retraite sont octroyées ainsi que le nombre de pensionnés par **échelle**.

## PERIODE DE REFERENCE



Ce sont ces échelles sur lesquelles on calcule la rémunération globale. L'évolution de la rémunération globale est fixée au cours des deux années qui suivent, pendant la période de référence.

On compare la différence entre la rémunération globale au départ et à la fin de la période de référence.

Le pourcentage de péréquation est égal à l'augmentation de la rémunération globale pendant la période de référence.

### POURCENTAGE DE PEREQUATION

Exprime la croissance de la rémunération globale fixée au dernier jour de la période de référence en comparaison avec celle fixée le 31/12 de l'année qui précède la période de référence.

Excepté : au 1<sup>er</sup> janvier 2007 pour la première période de référence : le % est calculé jusqu'à la quatrième décimale.

Le % est appliqué sur **toutes** les pensions de retraite et de survie qui sont rattachées à la corbeille.

Si la nouvelle loi apporte manifestement des aspects de solidarité des secteurs forts vis-à-vis des plus faibles, si elle contient un début de réponse aux contournements possibles de la péréquation, si elle pérennise la notion de salaire différencié, elle recouvre certains inconvenients.

- ▶ le nouveau calcul prévu pour les futures pensions de survie est moins avantageux que par le passé.
- ▶ un effet retard de deux ans est programmé avec, première application au 12/01/2009 (ensuite tous les deux ans).
- ▶ la loi s'applique de façon linéaire pour tous les grades quels qu'en soient les niveaux d'une même corbeille.

Pour ces raisons, et d'autres encore qu'il serait trop long de développer ici, la CGSP a refusé le projet.

Dans cette perspective, le secteur a décidé de négocier (seul) un amendement qui, grâce à notre Président Gérard GELMINI, permet de rompre, dans certaines limites, la linéarité des pourcentages de péréquation en autorisant des modulations au sein d'une même corbeille aux fins de :

- ▶ maintenir une faculté de négociation de notre organisation syndicale (garder quelque part la main dans un processus totalement automatique),
- ▶ permettre au travers de ce mécanisme de diminuer, quand c'est possible, la tension entre « grosses et petites pensions ».

L'amendement permet donc :

- ▶ des corrections de pourcentage (dans les limites de 1/3,
- ▶ doit, pour être applicable, recueillir l'accord de toutes les parties concernées.

Bref, un amendement qui ne rompt en rien la solidarité mais permet de rééquilibrer certains déséquilibres, ne brise pas l'automatisme mais laisse bien une marge de manœuvre.

En un mot, une petite touche complémentaire de solidarité et le respect des engagements pris lors de notre congrès de mai 2008.

CI. DESCHAEPMEESTER,  
*Secrétaire National.*

## D a n s   n o s   r é g i o n a l e s

## LUXEMBOURG

La section de Jemelle organise,  
**le samedi 7 mars 09 à 12h,**  
 un dîner auxquels les responsables de la section  
 sont heureux de vous inviter.

Menus de ce repas :

Apéritif, Moules + Frites, Dessert et Café  
 Prix de 18€ pour les adultes,  
 12€ pour les enfants de moins de 12 ans.

*ou*

Apéritif, Boulettes + Frites, Dessert et Café  
 Prix de 10€ pour les adultes,  
 6€ pour les enfants de moins de 12 ans.

**Ambiance musicale assurée.**

Le dîner aura lieu en la **salle des variétés**, Place des déportés,  
 derrière la gare, près du local de la voie à Jemelle. (Ancienne  
 salle Mullens)

**Inscription à rentrer au plus tard le 02/03/09** auprès des  
 responsables de la section :

CAPELLE Jean-Marie	Tél. : 084/21.37.72 GSM : 0496/68.34.83
ELOY Rinaldo	GSM : 0495/28.53.70
LOUVIAUX Georges	Tél. : 084/31.34.49
HUET Louis	Tél. : 084/21.11.06 GSM : 0476/61.61.97

Le paiement peut se faire auprès des responsables cités ci-dessus ou  
 au compte n° 034-2131105-77 de la CGSP Cheminots 5580 Jemelle  
 avec mention « Dîner du 07/03/2009 » ou encore le jour du dîner.

Nous en profitons pour vous présenter nos meilleurs vœux pour  
 cette année nouvelle, espérant que celle-ci sera riche de bonnes  
 nouvelles pour chacun.

Espérant vous voir nombreux lors de notre dîner, veux-tu accep-  
 ter, cher(e) camarade, l'expression de nos sentiments les plus  
 distingués.

*Le Président,*  
 CAPELLE J.-M.

*Le secrétaire,*  
 ELOY R.

## CHARLEROI

## ►► Invitation SOUPER ◀◀

La section de Charleroi  
 vous invite  
 à son **souper annuel** :

**Ce samedi 28 mars 09**  
**à partir de 19h**

Lieu  
 atelier de Charleroi (GCR)

Prix  
 (apéro + paëlla + dessert)  
 15 € pour les adultes  
 7 € pour enfants

Inscription  
 Téléphoner à :

**Arnaud Decoux**  
 0499/590.595

**Hermant Antoine**  
 0486/736.490  
 (SNCB : 0499/591.011)

et verser sur le compte  
 068-2178422-23  
 avec la mention  
**"SOUPER FCR" + nom.**

**VAUT INSCRIPTION !**

s'inscrire  
avant le 28 février

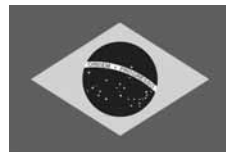
Attention! Nombre limité  
 d'inscriptions à 100.

# CONFERENCE DE LA SECTION DES CHEMINOTS DE L'ITF

(Fédération Internationale des ouvriers du Transport)

La conférence de la section des cheminots se réunit tous les deux ans. Il aura fallu attendre 30 ans avant qu'elle ne se réunisse à nouveau en Amérique latine ? à Curitiba (Brésil) du 8 au 12/12/08.

Elle était articulée autour de 2 thèmes majeurs que sont la conférence des cheminotes et la section des cheminots.



## La Conférence des cheminotes du 9 décembre 2008

Environ 50 participant(e)s, dont la CGSP, ont pris part aux débats relatifs à l'approche de nombreux sujets tels que la place des cheminotes dans le secteur ferroviaire. Les obstacles que les femmes rencontrent en matière de sous représentativité dans les entreprises a été mis en exergue à de multiples reprises.

Dans le même ordre d'idées, c'est avec une attention toute particulière que les participant(e)s ont tenté de mesurer l'impact de la restructuration sur les cheminotes.



Une place importante a été consacrée aux difficultés liées à la grossesse et à la maternité ainsi qu'aux discriminations, agressions et harcèlement sexuel qu'elles doivent affronter au niveau de l'entreprise.

Enfin, les participant(e)s ont souhaité se pencher sur la place des femmes au sein du mouvement syndical tant au niveau de leur représentation que sur la prise de responsabilités dans les instances et lors de négociations collectives.

Un rapport a été rédigé et soumis à la Conférence de la section des Cheminots.

## La section des Cheminots

Elle s'est tenue du 10 au 12 décembre et a réuni plus de 160 participants venus des 5 continents et de 39 pays.

En guise d'introduction, il a été rappelé le contexte économique mondial actuel et ses répercussions sur le transport ferroviaire en particulier.

En effet, au nom de la libéralisation, nous assistons à des mutations au sein des sociétés ferroviaires qui se muent de plus en plus en entreprises logistiques multinationales au détriment des services publics menacés par la privatisation de pans

entiers d'activités précaires (nettoyage, sécurité, restauration,...) et qui ambitionnent la globalisation des services privés.

Face à de telles agressions idéologiques, celles qui ont conduit à la récession économique mondiale actuelle, la riposte syndicale doit être forte et commune, elle sera impulsée, entre autres par l'ITF, au travers de sa section la plus importante, à savoir : « **la ferroviaire** ».

## Rapport d'activités

► La conférence régionale d'Amérique Latine du 8 décembre 2008.

Un rapport sera transmis aux différentes délégations, toutefois, il est communiqué que l'élection des instances a été entérinée et qu'une motion a été déposée.

► Le rapport du secrétariat

Il a été principalement consacré à la privatisation, à la dérégulation et à la libéralisation des chemins de fer qui entraînent la fragmentation des activités ferroviaires et la précarité des emplois.

Le constat est posé que des politiques antisyndicales sont menées, au nom du néolibéralisme, par

le secteur privé avec la complicité des gouvernements, des institutions financières internationales et, plus singulièrement, la Banque Mondiale.

Les différents stades de développement sont actionnés par des sociétés multinationales de logistique.

Les conséquences pour les cheminots se font ressentir sur leurs conditions de travail et la précarisation ainsi que la diminution de l'emploi, tandis que la charge de travail est elle, en nette hausse engendrant une augmentation du nombre de jours de maladie, générée essentiellement par un stress croissant.

La poussée de la privatisation est puissante et ne sert que le cumul de profits de quelques uns.

Cependant, le phénomène n'est pas irréversible et des tendances positives sont perceptibles dans certains Etats.

En effet, l'Argentine et le Venezuela ont abandonné les politiques néolibérales, tandis que les chemins de fer néo zélandais et estoniens ont été renationalisés.

En Europe, le 13 novembre 2008, ETF a organisé une manifestation des cheminot(e)s de grande envergure à Paris. En effet, plus de 20.000 cheminots venus de 12 pays étaient dans les rues de





Paris pour dénoncer la politique libérale et réclamer un autre modèle de Société.

Les cheminot(e)s ont également insisté sur le renforcement de la coopération syndicale internationale à partir duquel il est possible d'exercer un réel contre pouvoir.

Enfin, les mesures environnementales en faveur de la lutte contre le changement climatique nécessitent un accroissement des investissements dans les chemins de fer.

Dès lors, face au déclin global de l'emploi des cheminot(e)s et à la baisse du taux de syndicalisation, l'ITF entend privilégier des démarches syndicales communes afin de préserver les droits fondamentaux des cheminot(e)s.

Bien entendu, les ravages qu'engendrera la crise boursière n'ont pas échappés aux syndicalistes qui ont pris connaissance de la motion qui avait été rédigée à l'adresse du monde politique par le Comité Directeur et le Bureau Exécutif de l'ITF.

### Priorité à la sécurité (safety first)

La campagne de sensibilisation menée, depuis plusieurs années, par l'ITF rencontre un succès croissant mais la section des cheminot(e)s a souhaité lui donner une nouvelle orientation.

C'est le 28/04/2009 que sera organisée la prochaine action internationale qui aura pour thème principal, la lutte contre les agressions et la violence au travail.

La CGSP Cheminots participera activement à la réussite de celle-ci.

Des renseignements, à ce sujet, vous parviendront ultérieurement.

## Motions

Cinq motions dont une d'urgence sont déposées et approuvées à l'unanimité:

- 1) riposte syndicale mondiale face aux changements climatiques,
- 2) réponse syndicale quant à la privatisation et la libéralisation du secteur ferroviaire (- 2 abstentions,
- 3) position et attitude syndicale communes dans le maintien des droits syndicaux,
- 4) développement de l'intégration des jeunes cheminots dans les structures syndicales,
- 5) soutien à la population et aux cheminot(e)s du Zimbabwe (motion d'urgence).

## Dans nos régionales

### LUXEMBOURG

#### Préparation aux épreuves de sélection

Dissertation et/ou résumé de conférence.

La CGSP organise à Arlon, des sessions de préparation adaptées aux épreuves de sélection: **les vendredis 13/03/09, 27/03/09, 03/04/09 et 24/04/09 de 13h à 16h**

Dans un souci de bonne organisation, je te demande de confirmer ta participation. Dans l'attente de te rencontrer, je te prie de croire en ma fraternelle considération.

Le secrétaire permanent

Gérard Servais

#### Coupon réponse

Contact et réservation :  
CEPPST FGTB, rue Léon Castilhon, 86  
6700 ARLON  
tél : 063 / 21.91.83 , fax : 063 / 22.24.15  
Courriel : [katty.binet@fgtb.be](mailto:katty.binet@fgtb.be)

Nom .....  
Prénom .....  
N° ident. ....  
Grade .....  
Service .....  
Gare .....  
Adresse .....

Pour affichage SVP